

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 284 Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Atelier des Feuillantines ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Atelier des Feuillantines, 40 rue Henri Barbusse 75005 Paris (2021_03491/ 60561).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO